BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 985

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

828 535 336 RCS Nantes.
LINK@P.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Capital : 112500 EUR.
Adresse : 8, rue Jean Rouxel, 44700 Orvault.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 23/11/2023, La société LINK@P, société à responsabilité limitée au capital de 112 500 euros, dont le siège social est 8, Rue Jean Rouxel 44700 ORVAULT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 828 535 336 RCS NANTES, et la société UNIXO, société à responsabilité limitée au capital de 125 000 euros, dont le siège social est 19 Rue des Veyettes 35000 RENNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 174 947 RCS RENNES, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LINK@P par la société UNIXO. La société LINK@P ferait apport à la société UNIXO de la totalité de son actif, soit 1 268 036 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 024 578euros. La valeur nette des apports s'élèverait 243 358 euros. La société GROUPE PANDORA détenant la totalité des 11 250 parts composant le capital social de la société LINK@P, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de LINK@P détenues par GROUPE PANDORA un boni de fusion de 90 386 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société LINK@P depuis le 01/01/2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société UNIXO. La société LINK@P sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31/12/2023. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de NANTES pour la société LINK@P en date du 23/11/2023, - au greffe du Tribunal de commerce de RENNES pour la société UNIXO en date du 23/11/2023..